



L'Édito

Par Éric GAILLAT, Associé
Cofondateur de CALAO FINANCE

Développement, cession et remboursement

Le début 2022 a été chargé au niveau de l'actualité de nos participations notamment pour My Coach qui a racheté Joinly (solution digitale de paiement) une filiale de la BPCE (Banque Populaire Caisse d'Épargne) et a également lancé une application avec l'assureur MAIF.

À Lyon, c'est King Marcel (chaîne de restaurants burger gourmet) qui a innové en lançant son nouveau concept de restaurant végétarien/vegan prénommé « Aloha ».

De son côté, notre participation RaidLight (textile technique, dédié au sport) a signé une collaboration avec Le Slip Français pour fabriquer des sous-vêtements techniques.

Coté cessions, plusieurs discussions sont en cours, notons que nous avons cédé en plus-value notre participation Forepaas, spécialisée dans les projets de data analytics, au Groupe OVH le leader européen du cloud.

Comme nous le savons, le conflit en Ukraine peut avoir des conséquences diverses sur l'économie, notamment sur le prix de l'énergie. Au niveau de notre portefeuille nous n'avons pas vu d'impact à ce stade ni observé de sujet à l'export vers la Russie.

Remboursements des Fonds

Les remboursements se poursuivent, nous avons procédé à un remboursement partiel de 12 € sur le FIP Corse Développement et nous rembourserons mi-juin environ 30€ sur le FCPI Expertise Calao.

À noter que notre FCPI Calao Innovation IR 2022 est ouvert à la souscription jusqu'au 31 décembre 2022.

Notre Fonds à impact dans la viticulture

Comme vous le savez, nous avons lancé avec la Région Nouvelle Aquitaine le premier Fonds dédié au financement de la transition agroécologique dans la viti-viticulture (souscription à partir de 100 K€, voir page 5), l'occasion de recevoir la Direction de l'Investissement du Groupe Caisse des Dépôts / Banque des Territoires pour échanger sur les outils innovants pour le financement de la biodiversité.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

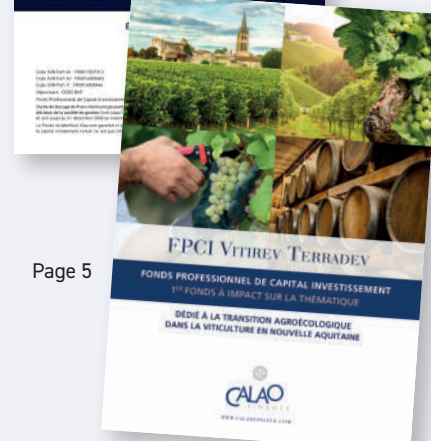
SOMMAIRE

❖ Notre stratégie d'investissement	2
❖ Interview François Morazin	3
❖ Interview Jean-Baptiste Bourotte	5
❖ Commentaires généraux de gestion	6
❖ Actualité des Fonds professionnels	7
❖ Actualité des Fonds fiscaux	8
❖ Point de conjoncture	11

NOS SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT

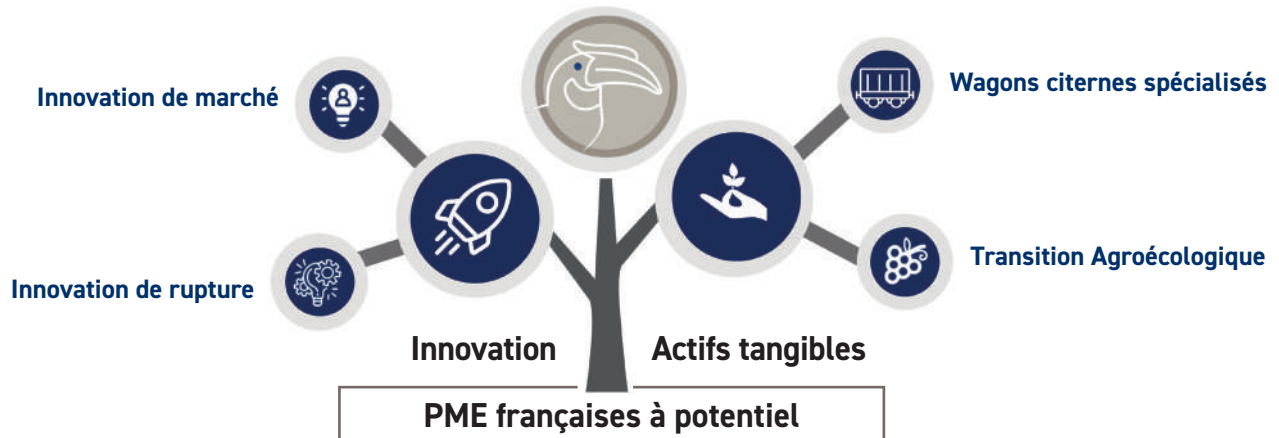


Page 4



Page 5





L'innovation : moteur de la création de valeur

Innovation de rupture

Entreprises ayant une activité stratégique, principalement BtoB évoluant dans les univers suivants :

- **Numérique** : logiciels, data, intelligence artificielle
- **Industrie 4.0** : réalité augmentée, robotique/cobotique, fibre optique
- **Défense et sécurité**



Innovation de marché

Entreprises ayant la volonté de bouleverser les codes quel que soit le secteur et présentant les caractéristiques suivantes :

- **Secteurs innovants** : e-commerce, applications mobiles
- **Évolutions de marché** : digitalisation des contenus et des médias, business model basé sur l'abonnement



Actifs tangibles

CALAO FINANCE suit plusieurs secteurs d'activités où les sociétés détiennent des actifs tangibles et ont une démarche de développement durable, comme le transport ferroviaire spécialisé (chimie, gaz, pétrole, etc.) qui est facteur d'efficacité énergétique, ou la transition agroécologique des exploitations agricoles et viticoles.



PARTENARIATS ET SOUTIENS

CALAO FINANCE est partenaire de la LEKKAROD, une des principales courses européennes créée par notre Senior Advisor le professeur Dominique Grandjean de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort. La course est associée au programme NOSAÏS de détection des maladies grâce à l'odorat des chiens, qui a notamment développé la détection de la Covid-19 par les chiens.



CALAO FINANCE a signé les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) en 2020. Nous nous sommes ainsi engagés à déployer les moyens et à mobiliser toutes les ressources permettant d'intégrer progressivement les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans nos investissements.



FRANÇOIS MORAZIN,
Associé chez Yards

L'intérêt de l'apport-cession-remploi

Quel est l'enjeu du dispositif pour un dirigeant qui cède son entreprise ?

C'est très simple. Après avoir passé plusieurs années à développer son entreprise, quand le dirigeant la cède, le prix de vente est souvent essentiellement de la plus-value. Au-delà de cas particuliers, la taxation sera de 30% (flat tax) ce qui n'est pas anodin.

Le dispositif dit d'apport-cession, détaillé dans l'article 150-0 B ter du code général des impôts, permet d'obtenir un report de cette imposition. Cela se fait en trois temps, d'abord l'apport des titres de l'entreprise à une holding, la cession de l'entreprise par sa holding et enfin le emploi d'une partie des fonds issues de la vente. En résumé le législateur encourage le cédant à réinvestir dans l'économie en contrepartie d'un cadre fiscal plus favorable.

« Préparer le schéma d'apport-cession, avant de céder. Sinon ce n'est juridiquement plus possible. »

Quels types d'entreprises cédées sont concernés ?

Absolument tout type, du moment qu'il y a une activité commerciale, de la PME industrielle, à la société de service, de la boulangerie à la pharmacie. À noter que notamment pour les SEL (Société d'Exercice Libéral) exploitant une pharmacie, il faut impérativement, avant la cession, apporter les titres à une société constituée sous la forme d'une SPFPL (Société de Participations Financières de Professions Libérales).

Le dirigeant a donc deux options lors de la vente, céder en direct ou via sa holding ?

Oui, mais il faut qu'il choisisse avant de céder son entreprise. Ainsi, s'il opte pour l'apport-cession, comme son nom l'indique

il faudra d'abord apporter les titres à une holding qu'il contrôlera, puis ensuite céder son entreprise via sa holding. Nous le précisons car nous avons parfois des chefs d'entreprise qui ont cédé leur entreprise en direct et ont voulu ensuite bénéficier du report d'imposition : c'était alors trop tard ! Il faut procéder à l'apport à une holding impérativement en amont de la cession.

Il est possible selon le souhait du dirigeant de panacher les deux options selon ses objectifs patrimoniaux. En effet, le produit de cession de sa holding est indisponible car placé. Ainsi on observe souvent des dirigeants qui cèdent une partie des titres en direct, ils payent certes la plus-value mais disposent des fonds librement et, par ailleurs, apportent le reste des titres à leur holding afin d'optimiser le schéma fiscal.

Dans la pratique, comment cela fonctionne ?

Prenons l'exemple d'une cession pour 1M€, la holding du dirigeant aura alors 2 ans pour réinvestir 60% du montant perçu en investissant dans des PME. Rappelons que l'assiette considérée est le montant de la vente, donc le produit de cession et non pas la plus-value.

Il y a donc dans la holding la partie à réinvestir en PME pour le 150-0 B Ter et quid du reste ?

Le cédant, via sa holding, va donc réinvestir 60% du produits de cession en PME dans le cadre du 150-0 B Ter. Pour le solde dans sa holding, soit 40%, le dirigeant est totalement libre, il peut investir dans tous supports en direct ou via des OPC.

La holding du cédant peut donc investir en direct ou via des solutions mutualisées comme le FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°2, quelles sont les différences ?

Il y a plusieurs paramètres. Un dirigeant cédant qui réinvestit en direct devra déjà veiller lui-même à l'éligibilité juridique de



FRANÇOIS MORAZIN, Associé chez Yards

son investissement. Ensuite, il sera pertinent d'avoir un pacte d'actionnaires, cela se négocie et ce n'est pas toujours simple. Investir dans une PME n'est pas compliqué, en sortir en revanche, et si possible avec de la plus-value, est bien plus compliqué, au-delà de toutes les convictions qu'on a en investissant. Enfin, un dirigeant cédant pourra investir en direct, potentiellement, dans une, deux, ou voire trois PME, souvent dans son environnement. Le "deal flow" (nombre de PME analysées - ndlr) et la diversification du risque seront donc réduits.

À l'inverse, le recours à des supports mutualisés permet

de profiter d'une plus grande diversification avec plusieurs participations et d'un suivi jusqu'à la cession. Cela permet aussi de bénéficier d'une sécurité juridique sur l'ensemble du montage.

Pour conclure, sur quels points souhaiteriez-vous insister ?

Il faut investir dans des PME ayant une activité économique éligible à la loi. Le cadre est large et quasiment tout type d'activités est éligible, mais il faut quand même vérifier car il y a des exclusions !

Notre solution d'investissement ouverte à la souscription

**FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°2 /
REMPLOI DES PRODUITS DE CESSIONS (150-0 B TER)
ET DIVERSIFICATION PATRIMONIALE**

- **Statut** : Fonds Professionnel de capital investissement
- **Souscription** : à partir de 100 000 € (sauf cas dérogatoire à 30 000 €)
- **Supports** : PME françaises, investissement réparti sur 15 à 20 entreprises afin de réduire le risque global, avec une large diversification sectorielle
- **TRI** : TRI net cible visé de 6%*
- **Dépositaire** : ODDO BHF
- **Code ISIN** : FR0013537313
- **Durée** : 7 ans minimum

Le Fonds a reçu le **label « relance » de la Direction générale du Trésor.** 

Le FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°2 est spécifiquement éligible à l'apport - cession - remploi du produit de cession (article 150-0 Bter du CGI) pour les dirigeants d'entreprises souhaitant optimiser leur fiscalité lors de la cession de leurs entreprises. Il permet d'accéder à un portefeuille diversifié d'entreprises françaises de croissance dont la plupart sont détentrices d'actifs tangibles (transition agroécologique).

Ce nouveau millésime fait suite à Calao Participations N°1 (voir page 7), investi dans une vingtaine de PME françaises.

Ce Fonds est également un outil de diversification patrimoniale dans le private equity pour les investisseurs privés (exonération des revenus et plus-values, hors CSG/CRDS) et les personnes morales.

(*TRI) Cet objectif ne fait l'objet d'aucune garantie de la part de la Société de Gestion. Les simulations de performances ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures du Fonds. Les hypothèses retenues pourront ou non se réaliser et ne constituent pas une analyse complète de tous les éléments susceptibles de déterminer la performance ou la contre-performance du Fonds. L'investisseur demeure soumis à un risque de perte en capital.





JEAN-BAPTISTE BOUROTTE, Senior Advisor Transition agroécologique et viticulture

Pouvez-vous vous présenter ?

Après une carrière dans le luxe à l'international dans le groupe Richemont, j'ai décidé de revenir sur mes terres natales d'Aquitaine pour développer les affaires familiales dans la viticulture. Il s'agit de la société de négoce Jean-Baptiste AUDY à Libourne et de quatre domaines à Saint-Emilion et à Pomerol, dont le Clos du Clocher et le Château Bonalgue.

Vous avez également d'autres fonctions ?

Oui je suis conseiller au commerce extérieur et membre du Conseil d'Administration du Conseil des Vins de Saint-Emilion.

Comment considérez-vous la transition agroécologique ?

C'est un processus passionnant, au cœur de nos enjeux de vigneron et d'agriculteurs en général. Je l'envisage comme une recherche permanente d'améliorations et de remise en question de nos pratiques quotidiennes. La recherche technique nous aide en cela à faire progresser notre compréhension des sols, du fonctionnement de la plante et de ses besoins. Et nous mettons chaque jour davantage de moyens, humains et financiers, pour conjuguer la pérennité de nos exploitations et de l'écosystème.

Quelle est votre vision de la production viticole en Région Nouvelle Aquitaine et au sens large en France, les enjeux ?

Techniquement, faire face et nous adapter au changement climatique est clairement un des principaux enjeux des années à venir,

« Techniquement, faire face et nous adapter au changement climatique est clairement un des principaux enjeux des années à venir. »

de même que former et attirer davantage de main d'oeuvre. En termes de communication et de marketing, nous devons mieux communiquer sur notre métier et nos pratiques auprès du grand public, progresser en terme de compréhension des demandes du consommateur et augmenter la valeur perçue de nos vins...

Quel est votre rôle d'expert métier du FPCI Vitirev Terradev ?

Avec Bertrand Weisgerber, l'autre senior advisor implanté en Nouvelle Aquitaine, nous avons pour mission d'apporter notre regard « terrain » du métier de vigneron mais aussi notre connaissance de ces évolutions et de sa complexité. Nous participerons également à l'étude des dossiers, à la définition des missions que les entreprises retenues pour le programme devront relever (notamment un cahier des charges agroécologique), et les accompagnerons dans leur progression, qu'elle soit technique ou commerciale.

Le bio n'est-il pas juste un effet de mode ?

Non absolument pas. Les « labels », qu'ils soient Bio, HVE, Terra Vitis... sont bien sûr appelés à évoluer, à s'étoffer, ou à s'adapter. Certains disparaîtront peut-être au profit d'autres certifications. Mais le besoin de réflexion sur la façon dont chacun travaille est une évidence, et l'exigence des consommateurs est pérenne et justifiée. Je pense, au contraire, que d'autres pays rejoindront la France, en avance dans ce combat de pointe.

Quelles sont les grandes étapes du passage au Bio ?

Les deux principales étapes sont parvenir à gérer l'herbe sans désherbant chimique, et gérer les maladies uniquement avec des produits de contacts. Cela demande notamment des moyens humains supplémentaires et une attention accrue au vignoble.

Notre solution d'investissement ouverte à la souscription

FPCI VITIREV TERRADEV / FONDS À UN IMPACT DÉDIÉ À LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE / ACTIFS TANGIBLES

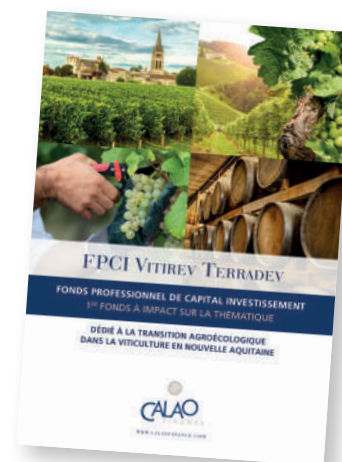
- **Statut** : Fonds Professionnel de capital investissement à impact (Article SFDR 9)
- **Souscription** : à partir de 100 000 €
- **Supports** : 20/25 exploitations viticoles de Nouvelle Aquitaine
- **TRI** : TRI net cible visé de 4%*
- **Dépositaire** : ODDO BHF
- **Code ISIN** : FR0014003JN2
- **Durée** : 10 ans minimum

Le FPCI Vitirev Terradev, est un Fonds ESG à impact concernant la transition agroécologique des exploitations viticoles de la Région Nouvelle Aquitaine. Ce Fonds est issu du programme Vitirev initié par la Région et qui sera abondé par cette dernière et le Plan d'Investissement d'Avenir géré par la **Caisse des Dépôts et Consignations**. C'est le premier Fonds de ce type.

Le Fonds conjugue plusieurs paramètres :

- des investisseurs institutionnels
- des participations avec des actifs tangibles (exploitations commerciales détenant du foncier)
- une thématique avec du sens, permettant de concilier les attentes sociétales et celles des consommateurs (agriculture plus saine) avec une meilleure rentabilité à moyen terme.

(*TRI) Cet objectif ne fait l'objet d'aucune garantie de la part de la Société de Gestion. Les simulations de performances ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures du Fonds. Les hypothèses retenues pourront ou non se réaliser et ne constituent pas une analyse complète de tous les éléments susceptibles de déterminer la performance ou la contre-performance du Fonds. L'investisseur demeure soumis à un risque de perte en capital.





Rodolphe HERBELIN,
Associé-Cofondateur de CALAO FINANCE

Commentaires de gestion

Remboursements des Fonds, effectués et à venir

Nos Fonds en cours de liquidation poursuivent leur remboursement. En effet, le FCPI Art de Vivre et Filière Bois a réalisé son troisième remboursement en décembre 2021, pour un montant de 9€ soit un remboursement global à date de 38€ par part. Le FCPI Expertise Innovation a procédé à son premier remboursement d'un montant de 30 € par part.

Le FIP Corse Développement est rentré en pré-liquidation le 15 décembre 2022, selon le statut règlementaire, afin de préparer la liquidation du Fonds avec la cession des participations. Dans ce cadre, un premier remboursement partiel de 12€ a été réalisé sur le fonds en avril 2022.

Compte tenu des différentes cessions réalisées sur le second semestre 2021 et le début de l'année 2022, d'autres remboursements partiels sont à venir. Notamment sur le fonds FCPI Expertise Calao à la fin du mois de juin 2022 pour un montant de 30€ par part grâce aux cessions d'Allure Systems (voir FCPI Expertise Calao, page 8) et de Forepaas (voir FCPI Expertise Calao 2, page 9).

Cessions de participations

Le début de l'année 2022 a été marqué par deux cessions de sociétés non cotées en bourse en plus-value, celle des sociétés Allure Systems et Forepaas, ainsi que de titres de la société cotée Bilendi.

Allure Systems est une société technologique francilienne spécialisée dans l'Intelligence Artificielle pour la création d'image pour les marques de mode. Les fonds FCPI Expertise Calao et FCPI Expertise Calao 2 sont entrés au capital en 2017 et ont permis à la société de se développer. Au premier semestre 2021, la société a démarré des discussions avec Farfetch, le premier site e-commerce de luxe. Les discussions se sont soldées par un rachat de 100% des parts de la société en décembre 2021 et une sortie en plus-value pour les fonds gérés par Calao Finance.

L'autre cession concerne la société Forepaas, plateforme de traitement analytique des données. Après être entrés au capital en 2017 et avoir participé aux différentes étapes de développement de la société, le FCPI Expertise Calao et le FCPI Expertise Calao 2 gérés par Calao Finance, sont sortis en plus-value en avril 2022.

Bilendi est une entreprise spécialisée dans les études de marchés et les programmes de fidélisation clients, le FCPI Calao Participations avait acquis des actions au prix unitaire de 9€ en février 2020 et a cédé ses positions en avril 2022 pour 27€ par titre, soit un multiple de 3.

D'autres processus de cession sont en cours et devraient se concrétiser sur l'année 2022.

Prochains investissements

Le FIP Corse Développement 3 termine son processus d'investissement et prendra ses dernières participations sur

la fin du premier semestre 2022. Le FCPI Calao Innovations et le FCPI CALAO Participations N°2 débutent leurs investissements et devraient prendre leurs premières participations en 2022. Cependant, les deux fonds restent ouverts à la souscription.

Zoom sur la partie libre et les liquidités des fonds

La stratégie prudente mise en place sur la partie libre des fonds a été conservée début 2022 (à date de la rédaction de cette lettre). Les fonds les plus liquides ont été privilégiés à travers la sélection de fonds obligataires court ou très court terme sur la poche la plus prudente.

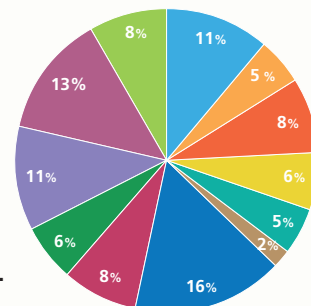
Nous restons vigilants sur l'évolution des marchés et sur les mouvements qui pourraient intervenir au regard du niveau de l'inflation au niveau local comme international et des conséquences du conflit en Ukraine.

Les liquidités des fonds issues des produits de cession ou à investir en valeurs éligibles sont investies principalement en fonds obligataires court ou très court terme. Pour le solde de la partie libre et des liquidités, la stratégie prudente est complétée par des OPCVM obligataires plus long terme et/ou des OPCVM diversifiés en fonction des montants à disposition.

Les variations n'ont pas été significatives en valeur ou en pourcentage aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Sur les supports défensifs, nos allocations restent inchangées avec des fonds comme Schelcher Prince Court Terme ou Egamo Monétaire. Sur les supports plus offensifs nous avons conservé ou renforcé en fonction des fonds nos expositions sur des fonds tels que DNCA Sérénité Plus, Lazard Short Duration, Carmignac Patrimoine ou Lazard Patrimoine.

RÉPARTITION DE NOTRE PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS

Nos différentes solutions d'investissement sont investies dans 62 entreprises évoluant sur différents secteurs, soit 50 % pour les innovations de rupture et 50 % pour les innovations de marché. À la date de rédaction de cette lettre, voici la répartition détaillée par secteur.



- Agroalimentaire
- Hôtelier et restauration
- Autre
- Industrie
- Défense, sécurité et monitoring
- Retail e-Commerce
- Divertissement, loisirs et médias
- Télécommunication et gestion de contenu
- Équipements informatiques
- Logiciels, gestion de données
- Filière bois
- Conseil



REMBOURSEMENT COMPLET

FPCI Wagon Rendement : 1 131,33 € / part

Fonds Calao Participations N°1 (Code ISIN FR0013420676)

Valeur d'origine	Valeur au 30/06/2021 Hors avantage fiscal
1 €	0,96 €

CALAO PARTICIPATIONS N°1 est dédiée au emploi des produits de cession et détient 20 participations dont les développements n'apportent aucun commentaire. Ci-dessous zoom sur trois participations illustrant la politique d'investissement.

Principales lignes du portefeuille

Huso	Production de caviar
Raidlight	Textile technique
Delaitre	Exploitation agricole
Odyssey	Télécommunication
Asuna	Production audiovisuelle



Zoom sur ISYBOT (Cobotique)

ISYBOT est concepteur et fabricant de robots collaboratifs (Cobots). Les robots travaillent en collaboration avec les ouvriers et permettent de réduire la pénibilité des postes de travail, améliorer leur productivité et revaloriser les postes manuels. ISYBOT exploite en exclusivité pour ses COBOTS 9 brevets du CEA LIST, représentant plus de 40 années de R&D équivalent temps

plein. Cette innovation simplifie l'intégration tout en assurant une sécurité opérateur conforme à la réglementation.

Localisation : Île-de-France
CA 2021 : > 1 M€ **Effectif :** 15



Zoom sur HUSO (Caviar de Neuvic)

Fondé en 2011, le Domaine HUSO produit du caviar pour sa marque Caviar de Neuvic qu'il commercialise, ainsi que pour le compte d'autres marques. La commercialisation de la marque s'effectue en ligne, en boutique, au restaurant de Bordeaux, via des revendeurs, et directement au domaine. En décembre 2021, Caviar de Neuvic a lancé une gamme de produits bio, et devient ainsi le deuxième fournisseur mondial à proposer du caviar au label bio.

lisation de filets, rillettes et autres dérivés. Dans cette même démarche, les viscères sont compostés pour l'agriculture et la peau est transformée en collagène.

Le domaine poursuit son développement en envisageant d'augmenter sa capacité de production ainsi qu'en ayant l'ambition de lancer un à deux nouveaux produits par an.

Localisation : Dordogne
CA 2021 (estimé) : > 7 M€ **Effectif :** > 40



Zoom sur DELAÎTRE (Production et commercialisation agricole)

Fondé en 1994, le Groupe DELAÎTRE a pour objet de produire et de commercialiser des Pommes de Terre et diverses productions agricoles : blé, orge, colza, luzerne, oignons, patates douces...

L'activité du Groupe s'articule autour de 2 pôles principaux, la branche Production Agricole avec une Ferme de 235 Hectares et le pôle Négoce CHAMP'POM EXPORT qui commercialise la production de Pommes de Terre du Groupe et d'exploitations agricoles partenaires.

production afin d'assurer le maintien d'une activité compétitive et qualitative. Cela lui a valu d'être la première Exploitation Agricole de la Région Grand Est à être labellisée « Ferme du Futur ».

Le financement apporté par Calao Participations N°1 a permis au groupe d'acquérir la Ferme du VAL D'ESSAIS de 260 Hectares à Coolus (51) ainsi que la Ferme LA CRAYÈRE de 175 Hectares à Chicé (51) en 2020.

Localisation : Marne
CA 2021 : 10 M€ **Effectif :** > 20



FONDS COMPLÈTEMENT REMBOURSÉ

FCPI Innovation Stratégique : 108,03 € / part (hors avantage fiscal)

FONDS EN PRÉ-LIQUIDATION ET DISSOLUTION

Plusieurs de nos Fonds ont entamé les processus liés aux remboursements qui passent successivement par les statuts de pré-liquidation et de dissolution.

Dans ce cadre les portefeuilles se réduisent suite aux participations cédées.

EN DISSOLUTION

- **FCPI Art de Vivre**

Montant remboursé : 57,58 € - VL : 0,59 € (après intégration des remboursements) - Nombre de participation : 1 (Herow)

- **FIP Expertise Duo**

Montant remboursé : 64 € - VL : 5,84 € (après intégration des remboursements) - Nombre de participations : 3 participations (Herow, Inès de la Fressange, Restovisio)

- **FIP Art de Vivre et Filière Bois**

Montant remboursé : 38 € - VL : 22,73 € (après intégration des remboursements) - Nombre de participations : 2 (Inès de La Fressange, Hold-on Productions!)

EN PRÉ-LIQUIDATION

- **FCPI Expertise Innovation**

Montant remboursé : 30 € - VL : 40,97 € (après intégration des remboursements) - Nombre de participations : 8

Le remboursement des Fonds de capital investissement s'effectue en général en 3/4 fois, via plusieurs remboursements partiels successifs. Ceux-ci correspondent aux cessions de participations réalisées lors de la période de pré-liquidation. À noter que parfois nous temporisons et attendons plutôt que de céder à des valorisations qui nous apparaissent sous-évaluées.

FCPI Expertise Calao

Valeur d'origine	Valeur au 31/12/2021 Hors avantage fiscal
100 €	79,93 €

Le FCPI Expertise Calao compte 15 participations dont 10 non cotées. Sa valeur liquidative s'élève à 79,93€. La baisse de la valeur liquidative par rapport à juin 2021 s'explique par un ajustement de la valeur de rachat de Forepaas (voir FCPI Expertise Calao 2, page 9). Le Fonds est en pré-liquidation depuis le 1^{er} janvier 2021.

Principales lignes du portefeuille

Huso	Production de caviar
Diota	Réalité augmentée pour l'industrie
Adaptive Channel	Diffusion de contenu multimédia
WE'LL	Coaching & e-learning
Enertime	Équipement énergétique

Zoom sur ALLURE SYSTEMS (Solution d'IA pour la mode)

Fondée en 2015, **ALLURE SYSTEMS** propose une solution d'Intelligence Artificielle pour aider les vendeurs et les marques de mode à créer un nombre illimité d'images produit pour leurs sites e-commerce sans avoir recours à des modèles et photographes sur place. La société Allure Systems a été rachetée par Farfetch, premier site e-commerce de mode de luxe international qui propose des marques de créateurs afin de compléter les services de sa plate-

forme de vente. La solution d'Allure Systems sera pleinement intégrée à l'offre de Farfetch. La cession de cette participation fait apparaître une plus-value pour le FCPI Expertise Calao ainsi que pour le FCPI Expertise Calao 2.

Allure^{SYSTEMS}



FCPI Expertise Calao 2

Valeur d'origine	Valeur au 31/12/2021 Hors avantage fiscal
100 €	88,88 €

Le FCPI Expertise Calao 2 compte 17 participations dont 12 non cotées. Sa valeur liquidative s'élève à 88,88 € par part. Cette légère hausse par rapport à la valeur liquidative de juin 2021 s'explique par les cessions réalisées au S2 2021 et la prise en compte de plus-values latentes sur certaines valeurs ayant un fort développement. Conformément au règlement du fonds, la durée de vie du Fonds sera prorogée d'une année le 30/06/2022.

Principales lignes du portefeuille

Isybot	Robots collaboratifs (« cobot »)
Diota	Réalité augmentée pour l'industrie
Forepass (cédée)	Collecte et analyse des « big data »
Little Cigogne (cédée)	E-commerce – personnel shopping
Allure Systems (cédée)	Solution SaaS - e-commerce

Zoom sur FOREPAAS (Plateforme de traitement de données)



FOREPAAS est une plateforme end-to-end, "cloud native" de traitement analytique des données.

La plateforme récupère des données émanant de différentes technologies du BIG-DATA et du Cloud-Computing (ERP, CRM, mobiles, etc.) et les restitue analysées sous la forme de tableaux, schémas selon le besoin du client.

La société dispose d'une base de clients grands comptes dans divers secteurs d'activités tels que : Groupe Bertrand, Sodexo, Edenred, Newcrest, Total, Gaumont Pathé, Havas, Saint Gobain, Cora, L'Oréal.

Notre participation Forepaas a été rachetée par le spécialiste des services d'informatique dématérialisée OVHcloud, plateforme française qui réalise des projets de «data analytics», «machine learning» et d'intelligence artificielle au service des entreprises.

Grâce à l'acquisition de ForePaaS, les développeurs d'OVHcloud disposeront d'une suite complète de solutions afin de suivre l'intégralité de la chaîne de valeur de la donnée, du stockage à l'exploitation d'algorithmes d'intelligence artificielle en passant par l'administration de bases de données.

Le FCPI Expertise Calao 2 réalise une plus-value sur la cession de Forepass. Cela devrait également être le cas pour le FCPI Expertise Calao après récupération de l'intégralité des produits de cession.

FIP Corse Développement

Valeur d'origine	Valeur au 31/12/2021 Hors avantage fiscal
100 €	70,10 €

Le FIP Corse Développement compte 15 participations. La valeur liquidative au 31/12/2021 s'élève à 70,10 €. Cette légère baisse par rapport à la valeur liquidative du 30/06/2021 s'explique principalement par l'impact des frais de gestion. Notre participation RMP, groupe alimentaire Corse, est placée en redressement judiciaire depuis août 2021 et a déjà fait l'objet d'une provision lors de la valeur liquidative du 30 juin 2021. Le FIP Corse Développement est en pré-liquidation depuis le 15/12/2021.

Principales lignes du portefeuille

Vinphi	Supermarchés enseigne Super U
Hôtel du tourisme	Hôtellerie
Gama (cédée)	Matériel de bureaux et informatique
My Coach	Solution digitale pour fédérations sportives
JMT	Hôtellerie

Zoom sur MY COACH (Coaching sportif digital)



Fondée en 2011 par Cédric Messina, **MY COACH** propose une plateforme web et une application mobile à destination des fédérations, clubs (amateurs et professionnels), et collectivités, afin de : gérer les compétitions, préparer les entraînements, recueillir et analyser les données et améliorer les performances. Avec 18 fédérations (dont la FFF), 5,3 millions de licenciés et 15 000 clubs/associations accompagnés, My Coach se positionne comme le partenaire

numérique du sport français. Afin de renforcer son offre, la société a fait l'acquisition de Joinly (filiale de BPCE) en avril 2022, une solution 100% digitale de la gestion des inscriptions, des paiements, des collectes et boutiques en ligne.

Localisation : Corse, Nice et Paris

CA 2021 : > 2 M€ **Effectif :** > 20



FIP Corse Développement 2

Valeur d'origine	Valeur au 31/12/2021 Hors avantage fiscal
100 €	76,69 €

Le FIP Corse Développement 2 compte 18 participations. La valeur liquidative au 31/12/2021 s'élève à 76,69 €. Cette légère baisse par rapport à la valeur liquidative du 30/06/2021 s'explique principalement par l'impact des frais de gestion. Hors RMP, groupe alimentaire Corse, placé en redressement judiciaire depuis août 2021 et déjà provisionné lors de la valeur liquidative du 30 juin 2021, les autres participations poursuivent leur développement.

Zoom sur MARIANNE (Impression et numérique)

La société MARIANNE est une société opérationnelle dirigeant un groupe de distribution et de maintenance de matériel d'impression et de numérisation en Corse. Sa première acquisition fût la Société Copie Conforme, implantée dans les principales zones d'activités corses avec un parc de près de 3500 machines installées. La société poursuit son développement en ajoutant de nouveaux produits à son catalogue (écrans LED) et de nouvelles marques

Principales lignes du portefeuille

Vinphi	Supermarchés enseigne Super U
Acwa Robotics	Robots pour les canalisations d'eau
Gama (cédée)	Matériel de bureaux et informatique
RMP	Groupe Agroalimentaire
My Coach	Solution digitale pour fédérations sportives

MARIANNE

d'impression. Dans sa logique de croissance, la société étudie les opportunités d'acquisitions pour renforcer et accroître son implantation géographique.

Localisation : Corse

CA 2021 : 10 M€ **Effectif :** > 20

FIP Corse Développement 3

Valeur d'origine	Valeur au 31/12/2021 Hors avantage fiscal
100 €	86,55 €

Le FIP Corse Développement 3 compte 15 participations. La valeur liquidative au 31/12/2021 s'élève à 86,55€. Cette légère baisse par rapport à la valeur liquidative du 30/06/2021 s'explique principalement par l'impact des frais de gestion. Hors RMP, groupe alimentaire Corse, placé en redressement judiciaire depuis août 2021 et déjà provisionné lors de la VL du 30 juin 2021, les autres participations poursuivent leur développement. Le FIP Corse

Zoom sur ECO GRANULÉS (Production de pellets de bois)

Fondée en 2018, Eco Granulés est spécialisée dans la production de pellets pour le chauffage, personnel et professionnel, à partir du recyclage des palettes. La société valorise la gestion des déchets de bois et épargne les forêts, ce qui permet d'avoir une faible empreinte carbone et en fait un modèle d'économie circulaire. Les produits de la société sont distribués par différentes enseignes dont Leroy Merlin, Leclerc, Mr Bricolage, Weldom ou encore Super U.

Principales lignes du portefeuille

Altagna	Évacuation sanitaire par avion
Acwa Robotics	Robots pour les canalisations d'eau
GDS	Hôtellerie
Marianne	Impression et numérique

Développement 3 poursuit ses investissements, notamment dans MARIANNE, ainsi que dans Soleil Mer et Rêve, société d'exploitation de résidence de tourisme.



La nouvelle ligne de production, ayant fait l'objet de financement en 2020-2021, a été intégralement assemblée et sera mise en service au cours du second trimestre 2022.

Cette nouvelle ligne va permettre à la société de continuer de croître et d'accélérer son déploiement géographique.

Localisation : Corse

CA 2021 : > 500 K€ **Effectif :** 6



Perspectives de l'économie mondiale 2022-2026 : les conséquences de la guerre en Ukraine

Début 2022, la phase de fort rebond « post-Covid » se refermait après avoir déclenché une forte accélération des prix que la guerre en Ukraine et les sanctions contre la Russie ne peuvent que renforcer. La hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, et la chute des revenus en provenance des deux pays, pèseront sur la croissance mondiale en 2022-2023, sans oublier la hausse probable de l'épargne des ménages et l'érosion des marges des entreprises. S'il ne dégénère pas davantage, ce conflit ne remettra pas en cause la tendance de croissance à moyen terme. Faute de contre-choc, pétrolier notamment, l'environnement économique serait un peu plus durablement inflationniste.



Après la profonde récession provoquée par l'irruption de la Covid-19, suivie d'un rebond tout aussi exceptionnel, un scénario avec moins de croissance et plus de prix se dessinait pour l'économie mondiale avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février.

Le conflit va accentuer ce mouvement par trois canaux immédiats : les échanges extérieurs, les flux de revenus, le choc de prix. Ces derniers occasionnent un choc ex-ante sur l'économie française de l'ordre de -0,7 à -1 point de PIB. Cet ordre de grandeur est un peu supérieur en Allemagne ou en Italie, moindre au Royaume-Uni, sans parler des États-Unis, beaucoup moins exposés.

Mais l'onde de choc du conflit est plus large, empruntant d'autres canaux, de nature financière et liés à l'adaptation des comportements. De plus, les contraintes exercées par la pandémie de Covid ne sont pas totalement évacuées, notamment en Chine.

Le scénario qui nous paraît le plus probable dans ce contexte extrêmement incertain tient en trois grands points :

- (1) accentuation du ralentissement économique déjà prévu dans nos perspectives de décembre,
- (2) montée des pressions inflationnistes et durcissement des politiques monétaires en réaction,
- (3) maintien des déficits publics à des niveaux très hauts pendant une période un peu plus longue.

La croissance mondiale ralentirait à 3,0% en 2022 et 2,4% en 2023, contre respectivement 4,1% et 3,0% dans les prévisions de décembre, soit une révision de -1,7 point sur deux ans (dont 1 point en raison de la chute de la production en Russie et en Ukraine). Pour la France, notre prévision de croissance est revue à 2,9% en 2022, puis 0,4% en 2023 (-1,1 point sur deux ans).

TRANSPARENCE DES FRAIS

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté d'avril 2012 pris pour l'application du décret d'avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code général des impôts.

Fonds	Création	Grandeur constatée	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
FCPI Innovation Stratégique	2011	vl + distribution	96,34 €	95,84 €	97,86 €	94,59 €	92,05 €	99,97 €	106,17 €	102,29 €	107,92 €	-	-
		Montant des frais	1,98 €	3,89 €	3,94 €	3,94 €	3,95 €	3,96 €	3,32 €	2,21 €	1,68 €	0,00 €	0,00 €
FCPI Art De Vivre	2011	vl + distribution	96,32 €	87,78 €	87,53 €	83,68 €	91,61 €	99,72 €	87,92 €	80,50 €	78,20 €	60,03 €	58,17 €
		Montant des frais	1,98 €	3,89 €	4,18 €	3,93 €	3,94 €	3,94 €	3,95 €	3,57 €	2,31 €	0,00 €	0,00 €
FIP Expertise Duo	2011	vl + distribution		90,39 €	87,96 €	86,13 €	91,73 €	103,38 €	103,99 €	92,98 €	95,05 €	73,35 €	69,84 €
		Montant des frais		3,89 €	4,07 €	3,93 €	3,94 €	3,95 €	3,95 €	3,94 €	2,91 €	0,00 €	0,00 €
FIP Art De Vivre & Filière Bois	2012	vl + distribution		97,21 €	94,99 €	87,25 €	76,80 €	83,07 €	88,58 €	76,77 €	73,83 €	67,90 €	60,73 €
		Montant des frais		3,03 €	4,05 €	4,05 €	4,05 €	4,06 €	4,06 €	4,06 €	3,39 €	3,39 €	0,00 €
FCPI Expertise Innovation	2013	vl + distribution			97,16 €	93,21 €	98,23 €	98,87 €	86,10 €	74,82 €	76,15 €	75,77 €	70,97 €
		Montant des frais			3,13 €	4,11 €	4,16 €	4,17 €	4,17 €	4,18 €	4,19 €	4,19 €	4,18 €
FCPI Expertise Calao	2014	vl + distribution				94,26 €	92,52 €	90,21 €	81,99 €	80,16 €	76,90 €	79,93 €	
		Montant des frais				3,85 €	3,85 €	3,85 €	3,49 €	3,87 €	3,89 €	3,86 €	
FIP Corse Développement	2015	vl + distribution			98,37 €	94,71 €	91,02 €	87,55 €	84,37 €	81,74 €	70,10 €		
		Montant des frais			1,63 €	3,71 €	3,85 €	3,82 €	3,97 €	3,87 €	3,95 €		
FCPI Expertise Calao 2	2016	vl + distribution				96,50 €	94,13 €	89,76 €	86,46 €	83,28 €	88,88 €		
		Montant des frais				2,47 €	3,85 €	3,28 €	4,19 €	3,87 €	3,85 €		
FIP Corse Développement 2	2016	vl + distribution				98,49 €	95,77 €	91,99 €	88,71 €	85,35 €	76,69 €		
		Montant des frais				1,51 €	3,62 €	3,19 €	3,69 €	3,77 €	3,76 €		
FIP Corse Développement 3	2019	vl + distribution							96,49 €	92,47 €	86,55 €		
		Montant des frais							2,90 €	3,83 €	3,82 €		
FPCI Calao Innovations	2022	vl + distribution										100,00 €	
		Montant des frais										0,00 €	



LinkedIn®



YouTube

Avertissement : la Société de Gestion décline toute responsabilité quant à l'exactitude ou au caractère exhaustif des informations contenues dans ce document. Ce document n'est pas visé par l'Autorité des Marchés Financiers. Ces éléments sont fournis à titre indicatif et ne sauraient constituer en aucun cas une garantie de performance future et ne constituent ni une recommandation d'achat ou de vente, ni une incitation à l'investissement. Toute personne désirant investir doit être pleinement consciente que son capital n'est pas garanti, peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement et n'est pas destiné à constituer la totalité de son portefeuille. Les éléments sectoriels statistiques et techniques ne préjugent pas de la performance des entreprises.

CALAO FINANCE
10, rue de Copenhague - 75008 Paris
Société de gestion de Capital Investissement - N° d'Agrément AMF : GP 10000052
Tél. : 01 44 90 70 70 - info@calaofinance.com